

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
07/3/28
DOSSIER N°7614**

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC
NOUS, DITES 23...!" - AIDE INDIVIDUELLE**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN
En l'absence de Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS,
DITES 23...!" - AIDE INDIVIDUELLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;
VU les délibérations de l'Assemblée départementale n°CD2025-03/3/12 du 07 mars 2025 et N°CD2026 02/3/13 du 27 février 2026, approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et des règlements et, adoptant les conventions attributives d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;
VU le rapport CD2026-07/3/28 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,

Décide :

- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! »,

DEMANDEUR	SPÉCIALITÉ	AIDE ATTRIBUÉE
M.F	MEDECINE GENERALE (Limoges) 7 ^e année stage du 01/05/202- au 31/10/2026	Aide au stage Hébergement (300 €/mois) 6 mois soit 1 800 €
Total de l'aide octroyée		1 800 €

Une annexe confidentielle reprenant le nom du bénéficiaire est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET